



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2026-489
Sur la gestion des eaux pluviales du projet immobilier Sainte-Brigide-sur-le-parc**

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} juin 2026, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2026-489 sur la gestion des eaux pluviales du projet immobilier Sainte-Brigide-sur-Le-Parc*.

Ce règlement vient encadrer les eaux pluviales sur 4 lots précis dans le nouveau projet de développement de Sainte-Brigide-sur-le parc. Les modalités du règlement viendront s'appliquer seulement si le % d'imperméabilisation du projet d'implantation dépasse le 80% et afin que le projet respecte les nouvelles exigences du ministère de l'environnement et obtienne son autorisation.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Catherine Emond
Greffière-trésorière adjointe